

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du LUNDI 03 MARS 2025

Le trois mars deux mille vingt-cinq à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en mairie, sous la présidence de Monsieur Jérémie BECCIU, Maire.

Présents :

BECCIU Jérémie, Maire.

AMY Renée, FROISSART Jany, DURBESSON Audrey, BURAVAND Jean-Paul, BURAVAND Valérie, Adjoints au Maire.

AUFRERE Jacques, BENEDETTI Gilbert, ROCHE Jean-Louis, POUSSIN Patrick, CATILLON Vincent, PAONE Nathalie, SOLINAS Alexandra, MAFFEI Pascal, BURAVAND Julien, TEISSEDE Christine, Conseillers Municipaux.

Absents excusés : DEFIANAS Anne-Laure (Pouvoir donné à Jean-Paul BURAVAND).Absents : BRISENO Laetitia, FABRE Patrice.

M. FROISSART Jany a été nommé secrétaire de séance.

Rapporteur : M. Jany FROISSART

M. FROISSART rappelle que par délibération n° 107/2024 du 19 septembre 2024, le Conseil municipal a décidé d'attribuer le lot 3 DEMOLITIONS – GROS ŒUVRE – RENOVATION & FACADES à l'entreprise ROURA pour un montant de travaux de 521 515.46 € HT, 625 818.55 € TTC.

Il expose qu'il convient de prendre un avenant suite à la demande du maître d'œuvre. Le détail des modifications est annexé à la présente.

Le montant de l'avenant s'élève à - 8 170.41 € HT, - 9 804.49 € TTC

Le nouveau montant du marché global s'élèvera à 513 345.05 € HT, 616 014.06 € TTC

Objet de la délibération
Avenant 1 – Lot 3
Démolition, Gros
œuvre, rénovation et
façades – Marché de
travaux pour la
rénovation et
l'extension du site
« Espelido »

N°22/2025

LE CONSEIL MUNICIPAL:

A L'UNANIMITÉ,

Après avoir pris connaissance des pièces du marché,
Après en avoir délibéré,

APPROUVE la signature de l'avenant 1 – Lot 3 Démolition, Gros œuvre, rénovation et façades – Marché de travaux pour la rénovation et l'extension du site « Espelido » avec l'entreprise ROURA pour un montant de - 8 170.41 HT, soit - 9 804.49 € TTC correspondant aux travaux décrits ci-dessus.

FIXE le nouveau montant global du marché à
513 345.05 € HT soit 616 014.06 € TTC.

AUTORISE le Maire à signer cet avenant et tous documents s'y rapportant.

Et ont signé tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme,

Le Secrétaire de séance :

Le Maire